



Droit a la garde d'enfant pour les parents

Par Visiteur

Bonjour,
séparé depuis 2 ans et demi, j'assume seul(à la réunion) mon enfant de 5 ans et demi qui ne voit pas sa mere depuis la séparation meme pas pour les vacances car elle a décidé de refaire sa vie avec son nouveau copain (en métropole). Sa mere le téléphone une fois tous les 2 à 3 mois juste pour prendre des nouvelles et c'est jamais intéressée à l'éducation ni aux quotidiens financier de notre enfant.
puis je la dechoir de ses droits ^pour desinterressement ou obtenir une garde exclusive avec seulement un droit de visite?

merci de vos reponses.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La déchéance de l'autorité parentale me semble impossible car la loi prévoit des cas bien précis. Le fait que la mère ne se préoccupe pas de l'éducation de son enfant est une faute mais n'entraîne le retrait de l'autorité parentale que si "le défaut de soins ou un manque de direction, mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant". Ce qui n'est pas le cas.

Par contre vous pouvez bien évidemment saisir le juge piur demande la garde principale de votre enfant en justifiant votre action par l'attitude de la mère.

cordialement